

Participez à notre concours « Joyeuses Pâques 2015 »

Règlement de participation du 19 mars au 8 avril 2015.

1. Pour participer au concours « **Joyeuses Pâques** », il suffit de colorier le dessin disponible dans les succursales Uniprix participantes ou sur le site www.uniprix.com, d'y inscrire vos coordonnées et de le déposer dans la boîte prévue à cet effet **avant 12 h le 8 avril 2015**.
2. Les reproductions manuelles ou mécaniques du dessin de coloriage ne seront pas acceptées et les coordonnées fournies à l'aide d'un tampon ou d'une étiquette préencollée seront également rejetées. Limite d'une feuille de coloriage par personne, par JOUR. Aucun achat requis.
3. Ce concours débute le 19 mars 2015 et se termine le 8 avril 2015 à 12 h. **Les tirages au sort seront effectués à 13 h, le 6 mai 2015**, parmi l'ensemble des dessins de coloriage admissibles, au siège social d'Uniprix situé au 5000, boul. Métropolitain Est, à Saint-Léonard.
4. **LES PRIX**
25 iPod nano, 16 Go

Chaque iPod nano a une valeur de 149 \$. La valeur totale des prix est de 3 725 \$.
5. Les prix seront remis aux parents ou aux tuteurs légaux des enfants dont les noms figurent sur les feuilles de coloriage gagnantes. Il n'y a pas de limite d'âge pour participer à ce concours. Les prix doivent être acceptés tel que décernés et ne pourront être échangés, transférés ou substitués contre une somme d'argent.
6. Tous les dessins de coloriage sont sujets à une vérification par les organisateurs de ce concours ou leurs agents et peuvent être rejetés pour nullité s'ils sont incomplets, illisibles, mutilés, faux, non conformes ou modifiés de quelque façon que ce soit, ou s'ils sont issus d'une erreur survenue au cours du processus d'impression, s'ils proviennent d'une source de distribution non autorisée ou autre. Les organisateurs de ce concours déclinent toute responsabilité pour les envois perdus, mal adressés ou acheminés en retard. Une fois soumis, les dessins de coloriage deviennent la propriété des organisateurs du concours.
7. Ce concours est ouvert à toute personne résidant au Québec ou en Ontario, à l'exception de tous les employés d'Uniprix, de leurs agents de publicité et de promotion, des fournisseurs du matériel de ce concours ainsi que toute personne avec qui les personnes précitées sont domiciliées.

8. Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ces règlements. Les personnes gagnantes autorisent, si requis, les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser leur nom et/ou leur photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération. Les chances de gagner sont en fonction du nombre total de dessins de coloriage reçus.
9. Les gagnants sont avisés par téléphone ou par la poste, dans les deux semaines suivant le tirage, et reçoivent leur prix par la poste. Pour que les dessins de coloriage choisis soient gagnants, les exigences du concours doivent être respectées.

Si les gagnants n'ont pu être joints avant le 20 mai 2015 ou ne répondent pas à toutes les conditions du concours, le prix des personnes concernées devient nul et non avenue.

10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
11. Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.
12. Les noms des gagnants pourront être expédiés à toute personne qui en fera la demande, à la réception d'une enveloppe affranchie. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Susan Jasmin, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.
13. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
14. Une copie du règlement du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com pour une durée de 6 mois suivant la date du tirage.